

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Création officielle de la Délégation ministérielle du numérique en santé

Le 25 avril dernier, le ministre des Solidarités et de la Santé a présenté la feuille de route du chantier numérique du plan Ma santé 2022. Cette stratégie découle d'un constat lucide : malgré l'énergie déjà déployée par certains acteurs, la e-santé en France n'est pas à la hauteur des enjeux. Or le numérique est nécessaire à la coordination fluide entre professionnels de santé, à la mise en capacité des citoyens d'être réellement acteurs de leur santé et à la lutte contre les inégalités d'accès au soin.

La refonte de la gouvernance s'est avérée être un prérequis indispensable à la mise en mouvement collective, cohérente et efficace des nombreux acteurs publics et privés de la sphère e-santé. L'action 1 de la feuille de route avait annoncé la création d'une délégation ministérielle du numérique en santé (DNS) et la suppression de la délégation à la stratégie des systèmes d'information en santé (DSSIS) d'ici fin décembre. Les décrets relatifs à ces évolutions et à la nomination de Laura Létourneau en tant que déléguée ministérielle du numérique en santé et copilote du chantier aux côtés de Dominique Pon, ont été publiés le 20 décembre 2019.

Instituée directement auprès de la ministre, la délégation a pour mission de proposer à la ministre les orientations de la politique du numérique en santé ainsi que les moyens associés à sa réalisation, d'en garantir la cohérence au travers de ses arbitrages, de coordonner l'ensemble des acteurs institutionnels, et d'assurer ou de superviser le pilotage de l'ensemble des projets régionaux, nationaux et internationaux de transformation numérique en santé.

A la fois forte et souple, la délégation est composée d'une quinzaine d'agents dont la grande majorité ont déjà été recrutés. Elle intègre l'équipe en charge du service public d'information en santé (SPIS). Elle assure un pilotage resserré de l'agence du numérique en santé (ANS, ex-ASIP Santé), son bras armé opérationnel. Elle représente notamment l'Etat à l'assemblée générale de l'agence, à hauteur de quatre voix sur sept. Elle s'appuie par ailleurs en tant que de besoin sur les services et corps d'inspection placés sous l'autorité de la ministre des Solidarités et de la Santé.

La e-santé est à présent dotée d'un chef d'orchestre à même de fixer le cap et d'inciter tous les acteurs publics et privés à contribuer, en fédérant les énergies au service d'une œuvre construite collectivement.

---

Contact presse : [julie.messier@sante.gouv.fr](mailto:julie.messier@sante.gouv.fr) – 01 58 45 33 20 / 06 16 89 59 83